

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/01/2012

Réception par le Prefet : 23/01/2012

Publication : 27/01/2012



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP 2012-1-6-2

Séance du vendredi 20 janvier 2012

### MAITRISE DES DECHETS PROGRAMME C262



### PROJETS ELIGIBLES AU TITRE DE LA CONVENTION ADEME-DEPARTEMENT

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2011-5-6-8 du 8 décembre 2011 relative au Budget Primitif 2012 – Gestion des déchets (C06),
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2010-11-6-2 du 24 septembre 2010 approuvant l'accord-cadre pluriannuel entre l'ADEME et le Département du Haut-Rhin portant sur la période 2010-2014, ainsi que la convention annuelle d'application au titre de l'année 2010,
- VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2011-5-6-1 du 13 mars 2011 approuvant la convention entre l'ADEME et le Département du Haut-Rhin au titre de l'année 2011,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve les décisions de co-financement proposées dans le cadre de la convention ADEME-Département 2010 et 2011, conformément aux éléments annexés au rapport, et décide le versement des subventions correspondantes, dont le montant total est de 28 101 €.

Les crédits nécessaires seront prélevés, en section d'investissement à hauteur de 28 101,00 €, sur le Programme C262 Fonction 731 Nature 204141 Chapitre 204.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 20 JANVIER 2012Traitement des ordures ménagères  
PROGRAMME 2012

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
TOM03919	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER</b> mise en place de la collecte sélective des biodéchets  Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER : 42 000,00 €	56 000,00	25%	14 000,00
TOM03973	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE NOBLE - VAL DE SOULTZMATT</b> acquisition d'un conteneur verre 4 m3  Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE NOBLE - VAL DE SOULTZMATT : 1 330,00 €	1 900,00	30%	570,00
TOM03969	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE NOBLE - VAL DE SOULTZMATT</b> acquisition de sacs plastique pour la collecte des matériaux valorisables  Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE NOBLE - VAL DE SOULTZMATT : 12 460,00 €	17 800,00	30%	5 340,00
TOM03970	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE HIRSINGUE</b> étude préalable pour la mise en place de la redevance incitative  Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE HIRSINGUE : 5 320,00 €	26 600,00	10%	2 660,00
TOM03959	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE HIRSINGUE</b> mise en oeuvre de la collecte de bio-déchets en apport volontaire  Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE HIRSINGUE : 8 884,00 €	12 690,00	30%	3 806,00
TOM03972	<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN - FESSENHEIM</b> acquisition de 180 composteurs plastique  Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN - FESSENHEIM : 4027,96 €	5 752,96	30%	1 725,00
<b>Total</b>				<b>28 101,00</b>